

Interpellation

Nyon participera-t-elle à la journée contre le bruit ?

Chacun est sensible au bruit ambiant, au bruit des autres, mais est souvent peu soucieux du bruit qu'il émet. Mais, à la différence d'autres formes de pollution, le bruit n'affecte aucune des ressources telles que l'air, l'eau ou le sol. Les émissions sonores exercent leur effet directement sur la personne. En raison de la difficulté d'échapper au bruit, la pollution phonique est devenue un problème social et de santé publique. Comme le bruit augmente avec le développement de la ville, et notamment avec celui dû au trafic, maintenir la qualité de la vie lors de la densification de la ville devient une tâche délicate.

La « journée contre le bruit », à laquelle la Suisse participe depuis plusieurs années, aura lieu le mercredi 27 avril 2011. Elle donne l'occasion de faire prendre conscience à chacun des bruits et nuisances dont il est la source, comme automobiliste, comme travailleur, comme voisin ou comme noctambule. La participation à cette journée permettrait de prolonger les effets bénéfiques de la Fête des Voisins en renforçant les relations sociales et en sensibilisant les acteurs trop bruyants (de jour comme de nuit) à la gêne qu'ils occasionnent aux autres habitants afin de rendre la vie en ville plus agréable.

Une telle action rejoint l'un des buts du « Concept de mobilité » puisqu'un des moyens de diminuer le bruit du trafic est justement de développer la mobilité douce.

La prise de conscience du bruit doit aussi concerner le bruit à l'intérieur des habitations. A titre d'exemple, citons la machine à laver en train d'essorer: elle cause un bruit incommodant dans les pièces ou les appartements voisins parce que ses vibrations sont transmises aux parois (bruit solidien secondaire). Cela implique que les constructions en béton doivent mieux tenir compte de la transmission du bruit via les dalles et autres murs.

Nous demandons donc par cette interpellation à la Municipalité si elle a l'intention de profiter de la journée du 27 avril pour mener une campagne contre le bruit afin d'améliorer la qualité de vie dans une ville en cours de densification, et de développer des actions dans ce sens et, d'une façon générale, comment elle envisage de traiter ce problème.

Le site « stop-au-bruit » (<http://www.stop-au-bruit.ch/>) offre un « Guide à l'intention des communes » pour les aider dans cette activité. Une affiche est disponible. De nombreuses actions sont proposées, comme par exemple celle d'offrir un contact, par divers moyens, pour recevoir les doléances des habitants.

Jean-Claude Mermilliod